

Depuis le jour de l'ouverture jusqu'à la fin de l'année scolaire 1884-85, le nombre des élèves admis s'élève à 1550 :

En moyenne annuelle, 55.

Maximum, en 1882, 78.

Minimum, en 1857, 28.

Le nombre de diplômes accordés s'élève à 514, savoir :

Pour Ecole élémentaire 176,

Pour Ecole modèle 241,

Pour Académie 97.

* * *

La sphère d'action de l'Ecole Normale Jacques-Cartier ne s'étend qu'à une partie de la province de Québec, la partie comprise est entre les villes de Trois-Rivières à l'est, et d'Ottawa à l'ouest. Nous ne voulons pas aller chercher nos élèves au delà de ces deux limites, et c'est dans ce district que doivent se renfermer en général les maîtres qui ont été brevetés chez nous.

Pour être admis à l'école normale, le candidat doit être âgé de 16 ans, connaître les quatre premières règles de l'arithmétique, les éléments de la grammaire française et de l'Histoire Sainte, matières sur lesquelles il subit un examen préliminaire. Si l'examen est jugé satisfaisant, le candidat doit signer l'engagement par lequel il promet d'enseigner pendant trois ans après avoir obtenu un diplôme.

Les élèves peuvent être pensionnaires ou externes. Dans ce dernier cas, ils doivent faire approuver par le Principal la maison où ils pensionnent.

Les cours sont de dix mois, avec des examens à Noël, à Pâques et à la fin de l'année. Il faut les avoir suivis pendant six mois pour obtenir un diplôme.

Il y a trois espèces de diplômes qui correspondent à trois degrés de l'enseignement : le diplôme pour école élémentaire, ou école primaire de premier degré ; diplôme pour école modèle, ou école primaire du second degré, et enfin diplôme pour académie.